



COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Procès-verbal n°29

(Mise en ligne le 27/02/2026)

Réunion du : 24 février 2026

Président : M. Marc MULET

Présents : MM. Francois DURAND, Alain ROSENBERG et Jérôme ROFFE VIDAL.

Assiste à la séance : Mme Charline LOURGOUILLOUX (Juriste) et Myriam ABADLIA (Juriste)

MODALITES D'APPEL EN 2^{ème} INSTANCE D'UNE DECISION DE LA COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Conformément aux dispositions de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions de la Commission des Statuts et Règlements ayant jugé en 1^{ère} instance sont passibles d'appel en 2^{ème} instance devant la Commission d'Appel Règlementaire et Disciplinaire du District de Provence.

- 1) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

- 2) L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club ouverte à la Ligue ou au District de Provence.

A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel et les frais de dossiers.

- 3) La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 4) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT heures ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de **60 Euros**.

INFORMATION MATCH AMICAUX

DATE	HEURE	CATEGORIE	TERRAIN	RENCONTRES AMICALES
24/02/2026	15h00	U13	EYNAUD	AS MAZARGUES / JS PENNES MIRABEAU
26/02/2026	18H00	U16	SIMIANE COLLONGUE	ASBBA / FC THOLONET
26/02/2026	15H00	U12	LEDEUC	USPEG / ASPTT
28/02/2026	15H00	U13	THOLONET MUNICIPAL	FC THOLONET / AS CHARLEVAL
28/02/2026	18H00	U17	THOLONET MUNICIPAL	FC THOLONET / US PUYRICARD
28/02/2026	14H00	U10	CANET FLORIDE	G. ST BARTHELEMY / G. ST BARTHELEMY
28/02/2026	11H00	U12	LEDEUC	USPEG / FC BLANCARDE
28/02/2026	14H00	U13	CAUJOLLE	ASPTT / JS ISTRES
28/02/2026	13H00	U10/U11/U12/U13	DATO	US CHEMINOTS G.B. / US CHEMINOTS G.B.
28/02/2026	17H00	U13	MORINI	BUREL FC / ACADEMY FOOT LYON
28/02/2026	10H00	U10-11F	OM CAMPUS ERIC DI MECO	O.M. / FC ETOILE HUVEAUNE
28/02/2026	11H00	U9	OM CAMPUS ERIC DI MECO	O.M. / US LUCOISE
28/02/2026	13H00	U11/U12/U13	OASIS	AVS AYAGALADES / US TRAMWAYS / JS ST JULIEN
28/02/2026	9H00	U10/U11	WEYGAND	MINOTS DE MARSEILLE / MINOTS DE MARSEILLE
28/02/2026	13H00	U12/U13	WEYGAND	MINOTS DE MARSEILLE / MINOTS DE MARSEILLE
28/02/2026	15H00	U14/U15	WEYGAND	MINOTS DE MARSEILLE / MINOTS DE MARSEILLE
01/03/2026	13H00	U15	BECHINI	SO SEPTEMES / CA PLAN DE CUQUES
01/03/2026	10H00	U15	DALMASSO	SC ALLAUCH / SMUC
01/03/2026	10H00	U16	TERRADES	SC MONTRE BONNEVEINE / US VENELLES
01/03/2026	10H00	U17	CANET FLORIDE	G. ST BARTHELEMY / AS MARTIGUES SUD
01/03/2026	9H00	U10/U11	DATO	US CHEMINOTS G.B. / US CHEMINOTS G.B.
01/03/2026	13H00	U12/U13	DATO	US CHEMINOTS G.B. / US CHEMINOTS G.B.
01/03/2026	13H00	U17	LA POMME	SCAAB / AS AIX
01/03/2026	10H00	U17	JEAN BOUIN	SMUC / ASPTT
01/03/2026	11H00	U10/U11	WEYGAND	MINOTS DE MARSEILLE / MINOTS DE MARSEILLE
01/03/2026	13H00	U12/U13	WEYGAND	MINOTS DE MARSEILLE / MINOTS DE MARSEILLE
01/03/2026	15H00	U14/U15	WEYGAND	MINOTS DE MARSEILLE / MINOTS DE MARSEILLE
07/03/2026	14H00	U11	ESPERANZA	JS ST JULIEN / EC TREILLE
07/03/2026	16H30	U15F	FRAIS VALLON	SC FRAIS VALLON / FC MIRAMAS
07/03/2026	14H00	U11	BOYADJIAN	JSA ST ANTOINE / AS AIX
07/03/2026	15H00	U12	CAUJOLLE	ASPTT / FC ETOILE HUVEAUNE
07/03/2026	10H00	U12	ESPERANZA	JS ST JULIEN / US MICHELIS
08/03/2026	11H00	U17	BARRE 3	SPC ST CANNAT / SC VITROLLES
08/03/2026	13H00	U19	VALLIER	US 1ER CANTON / US 1ER CANTON

HOMOLOGATION PLATEAUX ET TOURNOIS

DATE	HEURE	CATEGORIE	TERRAIN	CLUB
28/02/2026	17H-22H	Séniors	LEBERT	FC NUEVE
14/03/2026	8H-12H	Féminines	PASTOUR	EC TREILLE
28/03/2026	8H30-12H30	U10-U11	PASTOUR	EC TREILLE
26/02/2026	9H-17H	U11/U12	TERRADES	SC MONTRE BONNEVEINE (et le 27/02/2026)
23/05/2026	8H-19H	U11	LA POMME	SCAAB
24/05/2026	8H-19H	Séniors	LA POMME	SCAAB

FORFAITS

MATCH N°	CATEGORIE	DATE :	RENCONTRE		CLUB EN INFRACTION	Amende	Frais de dossier	Total
55480631	COUPE U15F	21/02/2026	CA CROIX SAINTE	SO CAILLOLAIS	SO CAILLOLAIS	30 €	10 €	40 €
55250333	LOISIRS	13/02/2026	US PUYRICARD	FC LANCON	FC LANCON	30 €	10 €	40 €
55330196	U11N2	14/02/2026	AVS MEYRARGUES	EF SILVACANE	EF SILVACANE	30 €	10 €	40 €
55155571	U15F A 8	28/02/2026	SALON BEL AIR	SO CASSIS	SO CASSIS	30 €	10 €	40 €

Le Président de la séance :

M. MULET Marc

